

# Echappée Jurassienne Pédestre - Étape 9 : Granges sur Baume - Perrigny

Bresse Haute-Seille - Hauteroche



Cascades des tufs de Baume-les-Messieurs (© Stéphane Godin/Jura Tourisme)



## Infos pratiques

---

Pratique : Rando pédestre

---

Durée : 3 h 30

---

Longueur : 10.8 km

---

Dénivelé positif : 406 m

---

Difficulté : Difficile

---

Type : Itinérance

---

Thèmes : Géologie, Histoire et patrimoine, Naturel

# Itinéraire

**Départ** : Granges sur Baumes

**Arrivée** : Perrigny

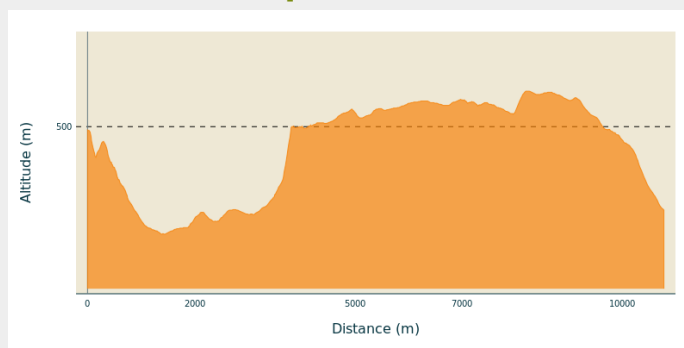
**Balisage** :  GR® (Grandes Randonnées)

**Communes** : 1. Hauteroche

2. Baume-les-Messieurs

3. Perrigny

## Profil altimétrique



Altitude min 303 m Altitude max 565 m

Cette 9ème étape de l'Échappée Jurassienne Franco-Suisse est également l'une des plus emblématiques puisqu'aux premières lueurs du jour, les randonneurs plongeront depuis le belvédère de Granges-sur-Baume sur l'un des « Plus Beaux Villages de France » : Baume-les-Messieurs.

Niché au fond de sa célèbre reculée, Baume-les-Messieurs est une petite pépite brute et sauvage qui abrite une abbaye clunisienne du IXème siècle... A quelques encablures du village, en remontant la rivière du Dard, les randonneurs tomberont nez à nez avec l'une des plus belles cascades du Jura, la cascade de tuf de Baume-les-Messieurs...

Après une ascension sur le plateau par les échelles de Crançot et une traversée de la forêt de Perrigny, les randonneurs arriveront non loin de Lons-le-Saunier, préfecture du Jura et station Thermale où une petite remise en forme pour attaquer la 2ème partie de l'Échappée Jurassienne peut être une option intéressante !

# Sur votre chemin...



# Toutes les infos pratiques



## **Recommandations**

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de prendre de quoi vous ravitailler, de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces.

Dans le Jura, les randonnées empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers...).

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun déchet, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

# Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

## **APPB Reculées de la Haute Seille**

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bourgogne-franche-comte.lpo.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.lpo.fr)

FR3800680 - Reculées De La Haute Seille

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Faucon crécerelle, Grand corbeau, Grand-duc d'Europe, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers, Hirondelle de fenêtre, Molosse de Cestoni, Vespère de Savi.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie des espèces concernées, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope couvrant des habitats de falaise, d'éboulis, de pelouse et de forêt de pente.

Dans ce périmètre, est interdit :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique des activités sportives et de loisir sur les parois rocheuses : l'escalade, y compris la descente en rappel, le canyoning à l'exception de la zone équipée à « Sermu ».

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

**i Lieux de renseignement**

**Jura Tourisme**

17 rue Rouget de Lisle, 39009 LONS-LE-SAUNIER

sejour@jura-tourism.com

Tel : 03 84 87 08 88

<https://www.jura-tourism.com/>

